

noire de la justice et d'autres opérations indispensables du gouvernement.

Les comptes des dépenses de l'année terminée le 10 Octobre dernier et une estimation des dépenses pour l'année courante, vous seront présentés de bonne heure dans la Session.

Messieurs du Conseil Législatif et  
Messieurs de la Chambre d'Assemblée.

Il ne me reste plus qu'à vous recommander de procéder avec diligence dans l'exercice de vos importantes fonctions, comme Législateurs et à vous exprimer mon désir ardent que le parlement actuel, qui est maintenant assemblé pour la première fois, soit distingué dans l'avenir par les bienfaits qu'il aura conférés à la Province.

Nous reproduisons plus haut le discours que Son Excellence le Gouverneur du Haut et Bas-Canada a prononcé le 21 de ce mois, lors de l'ouverture du Parlement Provincial du Bas-Canada. Ce document ne contient rien de bien important en lui-même; mais nous félicitons nos lecteurs sur le résultat de la première séance du Parlement; d'après ce qui s'y est passé, il est bien certain que les craintes manifestées, par certaines personnes sont exagérées. Nous le disons avec confiance la session aura lieu et les membres du Parlement s'occuperont (nous aimons à le croire) activement des intérêts du pays. Il existe plus de trente bills dont le terme est expiré, dans ce nombre il en est beaucoup dont le renouvellement est nécessaire, indispensable. Tels sont les bills sur l'éducation, les fabriques, les Cours Sommaires et pour la salubrité publique &c. Dans quel état se trouverait la Province si la Législature renvoyait ces objets importants à une autre session?

Nous le répétons, nous félicitons le pays sur la tournure que prend l'état des affaires dans le Parlement et nous émettons le vœu le plus sincère que la Session actuelle ne se termine pas, sans voir la paix, l'union et la concorde régner parmi tous les habitans du Canada.

On lit dans l'IMPARTIALISTE des Etats-Unis:—

La ville de Boston possède maintenant vingt pompes à feu, vingt-cinq compagnies pour les tuyaux, quatre compagnies pour les seaux et trois autres pour les échelles et les crochets. 1299 membres composent les diverses sociétés du feu. Leurs dépenses ne s'élevant pas à moins de 61,000 piastres, ce qui forme environ 27 pour cent de la valeur de la cité de la ville entière. Le montant des pertes occasionnées par les incendies pendant les trois dernières années ne s'élève pas à moins de 63,000 piastres et pendant ce temps les sociétés du feu ont éteint un incendie tous les trois jours.

La ville contient 79 écoles élémentaires dans lesquelles sont instruits 4014 enfans de l'âge de 4 à 7 ans, dix autres écoles de grammaire, une de latin et une d'anglais dans lesquelles sont élevés 400 enfans de l'âge de 7 à 14 et 15 ans. La ville fait instruire 8423 enfans, dont chacun lui coûte environ 8 piastres par année en comprenant l'intérêt de l'argent que les bâtimens ont coûté.

Le nombre d'enfans qui reçoivent leur éducation dans les écoles particulières est estimée à 4500, ce qui donne un total de 12923 élèves sur une population qui n'exède guères 70 mille âmes.

Pour l'article que nous venons de rapporter, on voit quel est l'état florissant de l'éducation dans les Etats-Unis, à Boston le septième de la population est sur les bancs des écoles élémentaires et quand on pense qu'il en est de même dans les campagnes, on ne peut s'empêcher d'admirer les institutions qui amènent un tel état de chose. Ou est que dans les campagnes des Etats-Unis on trouve rarement un individu qui ne sache pas lire. Pourquoi n'en serait-il pas ainsi chez nous? nous possédons autant d'intelligence que nos voisins, nous sentons, comme eux, tout le prix de l'instruction et cependant nous sommes loin d'être aussi avancés qu'eux sous ce rapport. L'état de nos écoles élémentaires surtout, de vrait être pris en sérieuse considération, dans une infinité d'arrondissements et même dans les villages, il n'y a pas de maître d'école. Dans d'autres les places sont remplies mais non occupées, il existe cependant un bill sur l'éducation, une rétribution même est allouée aux instituteurs, comment donc se fait-il que l'instruction soit si négligée? Nous répondrons que le bill doit être défec-  
tueux, pour certain rapport, puisqu'il ne produit pas de bons effets. Entre les défauts qu'il peut avoir, il en est un que nous signalerons; C'est la modique rétribution accordée aux maîtres. Vingt-louis pour une année, est-elle suffisante pour qu'un homme puisse s'entretenir décemment? Sans doute. Par conséquent on ne peut espérer d'avoir, ni surtout de conserver aucun instituteur véritablement capable, tant que l'allouance ne sera pas augmentée.

Le bill sur l'éducation doit être renouvelé dans la présente session de la chambre. Nous avons donc lieu d'espérer que les membres éclairés qui la composent profiteront de l'expérience que nous venons de faire, pour la rédaction de la nouvelle loi. Beaucoup d'entre eux habitent les campagnes et ont été à même de juger de l'état des écoles dans leurs comtés respectifs, ils ont vu les places d'instituteurs, remplies par des gens que leur incapacité ou les défauts faisaient renvoyer après quelques mois d'essai; en d'autres occasions, si un homme vraiment instruit et de bonne moeurs, acceptait une place de maître d'école, il l'abandonnait aussitôt qu'il s'était convaincu qu'elle ne pourrait lui donner de quoi vivre sans se voir bientôt endetté. En effet, en outre de la modicité de la somme de 20 louis, on la diminue encore par les délais et les démarches sans fin qu'il est obligé de faire. On sait que pour accepter une telle place, il faut se trouver dans le dénuement: pour qui donc ne payer les maîtres que tous les six mois? pourquoi après six mois l'astreindre à faire des démarches qui retardent encore son paiement de 2 à 3 mois? que fera pendant ces neuf mois, un homme sans autres ressources: il prendra à crédit, il payera par conséquent plus cher et vivra ainsi les chaînes de sa pauvreté.

Nous le disons avec certitude, si l'on veut propager l'éducation il faut s'assurer de bon maîtres. Qu'on exige qu'ils soient dûment qualifiés, mais qu'on leur donne de quoi se montrer honorablement dans la société et qu'on dégage le bill de ces formalités, je dirais presque puériles, qui obligent tous les 6 mois le maître d'école à des courses et à des dépenses qui diminuent encore sa modique retribution. Espérons donc que la chambre maintenant assemblée pour veiller aux intérêts du pays, prendra cette matière en considération, espérons que l'expérience du passé en éclairant les esprits sur les défauts de l'ancien bill, conduira la chambre aussi près de la perfection qu'on peut le désirer dans la rédaction de la nouvelle loi.

INCENDIE.— A Montréal, Jeudi soir, le 19 du courant, vers 9 heures, le feu s'est déclaré dans une maison neuve à peine achevée, située sur la Place Dalhousie et appartenant à F. P. Bruneau écuyer Avocat. L'incendie a consumé cette maison entière et l'on a craint beaucoup pour les maisons voisines, aussi nouvellement bâties et appartenant, l'une à l'hon. D. Mondelet et l'autre à M. Furniss. On est parvenu cependant à arrêter les progrès du feu nous ignorons encore si cette maison était assurée.

SPECTACLE.— Une société d'Amateurs de Montréal donnera Samedi prochain 28 de ce mois, au Théâtre de cette Ville, une représentation théâtrale au bénéfice de la Compagnie du Feu et autres Etablissements de bienfaisance; le Spectacle sera composé du MEDECIN MALGRE LUI et des FOURBERIES DE SCAPIN. Dans les entr'actes il sera chanté des morceaux en chœur accompagnés par l'orchestre, qui dans cette occasion sera fourni par la musique militaire.

Les portes du théâtre s'ouvriront à 7 heures.

BUREAU DU SECRETAIRE DE LA PROVINCE.  
Québec, 21e. Février, 1835.

IL a plu à Son EXCELLENCE LE GOUVERNEUR EN CHEF de faire les appointemens suivans savoir:—

Austin Cuvillier, J. A Gagnon et William Molson, écuyers, pour être Commissaires pour la décision Sommaires des Petites Causes dans et pour la Cité de Montréal, sous l'Acte de Guillaume IV, Chap. 34.

Hugh Murray et James White, écuyers, pour être ditto, ditto, ditto, dans et pour la paroisse de Ste. Catherine de Portneuf, sous ditto, ditto.

Jacques Cremazic, écuyer, pour être Procureur, Solliciteur et Conseil dans toutes les Cours de Justice de Sa Majesté en cette Province.

Louis Celestin le François, Gentilhomme, pour être Notaire Public en cette Province.

#### MARIAGE.

Marié.— En ce Village, Mercredi, le 25 du courant, par le Révérend Vicaire, M. PAUL BARBEAU, à Demoiselle SOPHIE KOX, tous deux de ce Village.

### AVIS DIVERS.

LES PERSONNES, à qui le Soussigné a prêté des LIVRES, sont instamment priées de les lui faire parvenir le plutôt qu'il leur sera possible.

N. D. J. JAUMENNE.  
Laprairie 19 Février, 1835.

### AVERTISSEMENTS.

**A VENDRE** à des conditions très avantageuses et à des termes de paiement faciles pour l'acquéreur. **UNE TERRE** située dans la Paroisse de St. Idore à une lieue de distance de l'Eglise, bien boisée en Pin, Epinette et autres bois, de trois arpents de front sur vingt cinq de profondeur, sa deventure sur le grand chemin qui conduit à la Paroisse Ste. Martine et aux Etats Unis. Cette propriété offre des grands avantages pour les commerçans en bois, qui en tirant parti du bois trouveront un sol très productif.

Pour plus grandes particularités et les termes de paiement on pourrait s'adresser à cette Imprimerie ou au Propriétaire Soussigné.

HYACINTHE GUERIN.  
Laprairie, 11 Décembre, 1834.

### ATTENTION!!!

**M**ONSIEUR N. D. J. JAUMENNE, ayant été nommé la place d'Instituteur qui lui avait été conférée par Messieurs les Syndics du premier Arrondissement d'Ecole du district de Laprairie à l'honneur d'informer les pères de familles qu'il donnera chez lui, ou dans le Village, des leçons de Grammaire et d'Orthographe Française aux jeunes gens qui désireraient se perfectionner dans l'étude de cette langue. Il pourra également enseigner la Géographie et l'Arithmétique aux personnes qui le désireront.

Le prix de ses leçons sera modéré et proportionné au nombre de jeunes gens qui se réuniront.  
Laprairie, 11 décembre.

### AVIS.

**L**E SOUSSIGNE fait ses remerciemens à ses amis et à tous ceux qui ont bien voulu l'encourager depuis qu'il a la direction de L'HOTEL CANADIEN dans ce Village, il espère que les VOYAGEURS qui voudront bien le visiter trouveront chez lui en tous temps un Assortiment choisis de meilleurs LIQUEURS; il aura toujours prêt, des METS aux désirs des visiteurs, et enfin tous les avantages désirables pour être bien logé.

ECURIES et REMISE dans le meilleur ordre possible.

CHARLES GIROUX.

Laprairie, 11 décembre,

### A REPARER ET A NETTOYER, PIANO-FORTE ET HORLOGES.

LES PERSONNES qui ont des PIANO-FORTES à réparer et à accorder, ainsi que des HORLOGES ou PENDULES à nettoyer ou à arranger, peuvent s'adresser au BUREAU de L'IMPARTIAL, ou on leur indiquera une personne habile dans les deux genres.

Laprairie, 11 décembre,

### A VENDRE A CETTE IMPRIMERIE.

SOMMATIONS, Subpœna, Règles de Cour, Exécutions, Saisies Arrêts, Saisies Gageries, à l'usage des Messieurs les Greffiers de Commissaires pour la décision sommaire des petites Causes, Contrat de Vente, pour Messieurs les Notaires, et Procès Verbeaux de Saisie pour Messieurs les Huissiers.

Laprairie, 11 décembre, 1834.

Imprimé et publié tous les Jeudi

PAR

RAYMOND ET JAUMENNE.

CONDITIONS DE L'IMPARTIAL.

Ce Journal se publie tous les JEUDI soir. Le prix de l'abonnement est de TROIS PIASTRE par année, outre les frais de poste, payable par trimestre et d'avance. Ceux qui veulent discontinuer sont obligés d'en donner avis un mois avant leur semestre échu, et payer leur arrérages.

On ne reçoit pas de souscriptions pour moins de six mois.

### PRIX DES ANNONCES.

Six lignes et au-dessous 2s 6d. et pour chaque insertion subséquente 7½d. dix lignes et au-dessous 3s. 4d. et 10d. pour chaque insertion subséquente. Au-dessus de 10 lignes, 4d. par ligne pour la première insertion, et 1d. pour chaque insertion subséquente.

On nous publiera les annonces qui nous seront adressées, jusqu'à ce que nous ayons reçu ordre de continuer.